

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2021

Date affichage : 16 juin 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER et Didier MOUCHEBOEUF

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER et Marc LIONARD

Etait absente : Nathalie CHATEFAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Gîtes communaux – Location par les Gîtes de France
 Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Gîtes Communaux sont loués par l'intermédiaire des Gîtes de France de La Rochelle pendant la saison d'été.

Il propose d'étendre cette location à toute l'année pour un petit gîte n° 93123 et un grand gîte n°93124.

Il demande au Conseil Municipal de déterminer les tarifs de location que les Gîtes de France devront appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de location par les Gîtes de France comme suit :

	Petit Gîte	Grand Gîte
Basse saison		
Vacances scolaires	250.00€/semaine	330.00€/semaine
Mi-saison		
Haute saison juillet et août	450.00€/semaine	550.00€/semaine

Dépôt de garantie (caution) à verser à l'arrivée : 1 000.00€

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ces locations.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

